

02

L'inter-régimes
de gestion

La mutualisation du contrôle d'existence (MCE)

Dans le cadre de la simplification de la retraite des assurés qui résident à l'étranger et perçoivent des retraites françaises, un projet de mutualisation du processus de gestion des certificats d'existence et de non-remariage produits par les régimes, nécessaires au maintien de la retraite des assurés, est prévu.

Le projet doit permettre :

1. à chaque assuré d'être sollicité une seule fois par an pour justifier de son existence, au titre de l'ensemble de ses régimes de retraites, au lieu d'un justificatif par régime ;
2. d'offrir une faculté pour l'assuré de conduire cet échange sous forme dématérialisée (réception/retour) ;
3. d'unifier la gestion du contrôle d'existence entre les caisses de retraites avec un opérateur commun.

La mutualisation des contrôles d'existence et des situations conjugales répond à des attentes fortes tant pour les représentants des Français de l'étranger, dans un objectif de simplification, que pour les contrôleurs financiers, avec les éléments de lutte contre la fraude qu'il permet d'emporter. Son lancement est prévu au deuxième semestre 2019.

Après l'accord des instances pour relancer le projet fin 2017, l'année 2018 a été consacrée aux ateliers de définition de l'expression des besoins et au développement de la solution dans sa première version.

LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION DES BESOINS

Le premier semestre a été consacré à la tenue d'ateliers métiers qui ont permis de stabiliser l'expression de besoins initiale, mais également de l'enrichir avec la prise en compte de nouveaux besoins : l'ajout dans le référentiel RNCPS de nouveaux codes motifs en lien avec le contrôle vie et le contrôle de non-remariage, un nouveau service sur info-retraite.fr permettant à l'assuré de retourner ses formulaires d'enquête sous forme dématérialisée.

La prise en compte dans le dispositif de mutualisation du contrôle d'existence des échanges d'état civil entre la Cnav, au nom de l'État français, et les pays partenaires s'est en revanche avérée plus complexe que prévu. Des ateliers complémentaires entre les différents opérateurs (système national de gestion des individus, Agirc-Arrco) ont donc été nécessaires afin de définir l'articulation technique.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLUTION

Les travaux de développement des différentes briques techniques (solution cœur MCE, nouveaux flux d'échanges DGE, service en ligne sur info-retraite.fr, interface de contrôle pour les gestionnaires) ont débuté à partir de juin et ont avancé conformément à la feuille de route initiale. Des ateliers techniques ont également permis d'accompagner les maîtres

d'oeuvre des régimes pour la prise en compte des nouveaux flux d'échanges MCE dans leur système d'information (SI) respectif.

Fin 2018, des ateliers préparatoires avec l'opérateur de qualification CDC ont permis d'esquisser un premier planning pour la recette fonctionnelle.

L'INTER-RÉGIMES DE GESTION

Dans le cadre de la mise en place de l'inter-régimes de gestion, les travaux menés sur la mutualisation du contrôle d'existence, ont consisté à définir les périmètres de responsabilité entre la gestion de l'opérateur et les actions de maîtrise des risques des régimes.

La mutualisation du processus de lutte contre la fraude a également donné lieu à des échanges avec les équipes métiers des principaux régimes. Un groupe de travail spécifique a été mis en place afin d'élaborer une politique de maîtrise des risques des certificats d'existence. Deux ateliers inter-régimes dédiés à ce sujet ont permis de partager cet enjeu et de s'accorder sur le principe de mutualisation des actions de lutte contre la fraude sur les certificats d'existence. Ce principe s'organise autour de deux modalités : d'une part, la définition d'une politique partagée du ciblage des populations à contrôler (selon l'âge, les pays de résidence, l'historique des enquêtes passées...) et, d'autre part, la mutualisation des contrôles des retraités ayant au moins une pension « régime général » dans un premier temps. La lutte contre la fraude sera prise en compte dans la deuxième version du projet MCE qui est en cours d'élaboration.

Le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)

Le RGCU est un de ces grands programmes comportant des étapes incontournables et délicates. Il doit avancer par étape tout en prenant en compte les grandes évolutions qui se sont présentées depuis son démarrage, notamment le projet de refondation du système de retraite.

2018 a donc été une année décisive. Elle marque la dernière ligne droite avant le déploiement du programme et la préparation des étapes suivantes.

VERS UNE MISE EN PRODUCTION

Les grands objectifs de déploiement courant 2019 ont été réaffirmés pour la CRPCEN, la migration du

système national de gestion des carrières (SNGC), le régime général, la Cavimac et la MSA.

Le reprofilage du calendrier...

EXPLICATIONS

Par Véronique Humbert,
adjointe au directeur de projet
RGCU

Le calendrier RGCU a été reprofilé en fin d'année. Pour quelles raisons ?

[Véronique Humbert] le reprofilage du calendrier général du RGCU découle de plusieurs causes : la perspective de la réforme des retraites, le souhait de l'Agirc-Arrco de basculer en « vision 3 » dès 2021, la bascule des non-salariés agricoles mi 2020 et le déploiement des Carsat et caisses MSA pour fin 2019-2020. Il est également lié au démarrage et à la généralisation de la déclaration sociale nominative (DSN) publique dont le calendrier a été revu mais aussi à la reprise par la Cnav de la Sécurité sociale des indépendants.

La préoccupation majeure a été l'avancement opérationnel du projet. De ce fait, les énergies ont été canalisées sur les étapes de fin de développement, d'intégration et de qualification du lot 1. Les opérateurs Cnav et Agirc-Arrco se sont organisés autour d'un plateau communautaire, composé d'experts pour les tests sur la valorisation de la durée d'assurance.

Les travaux de qualification ont été concentrés sur la mise en production de la CRPCEN : migration des données carrière CRPCEN et SNGC, validation des outils et valorisation des données d'assurance. Malgré des résultats sensiblement inférieurs à l'objectif prévisionnel, les moyens mis en oeuvre ont permis de rester confiant quant à l'atteinte du jalon de mise en production de la CRPCEN au premier semestre 2019. La recette statique a démontré que l'accès aux données, indépendamment de la migration et des profils, était d'une qualité acceptable.

Enfin, les travaux d'acceptabilité de l'outil RGCU et de la migration des données ont servi à faire converger les régimes vers une vision commune des indicateurs de qualification permettant de valider la solution et d'évaluer la qualité.

Info en +

Le plateau communautaire permet de faciliter les échanges inter-régimes autour des outils RGCU (restitution, consultation RGCU avec valorisation) et d'apprécier la cohérence des données migrées.

VERS LE RGCU 2022

Publié en mars 2018, le rapport métier « RGCU 2022 » a identifié dix recommandations pour que le RGCU permette une amélioration substantielle du service à l'assuré en s'appuyant sur une évolution profonde des processus métiers.

Pour décliner opérationnellement ces orientations, l'Union Retraite a mis en place quatre groupes de travail co-animés avec les régimes.

.....→ **Le groupe «acceptabilité»**, pour déterminer l'ensemble des conditions permettant l'acceptation du RGCU par les différents organes et dispositifs de contrôle, notamment les certificateurs des comptes (validation migration, validation du logiciel par le régime, sphère de confiance). Le groupe a finalisé la charte d'acceptabilité et la procédure de validation.

.....→ **Le groupe «simplification»** qui a mis en évidence la nécessité de préserver le lien cotisations-droits et mis à plat les liens entre les régimes de retraite et l'assurance chômage en vue d'une clarification de leurs responsabilités respectives.

.....→ **Le groupe «coresponsabilité»** qui a souligné que la conception du RGCU était compatible avec la coresponsabilité de la carrière de l'assuré entre régimes de retraite, même si l'écosystème dans lequel il fonctionne devra nécessiter une adaptation pour être pleinement opérationnel.

.....→ **Le groupe «coproduction»**, pour rendre l'assuré pleinement acteur de sa carrière, qui définit les principes d'un service de collecte des données enfant.

Le schéma directeur du système d'information retraite (SDSIR)

En informatique, un schéma directeur est la ligne directrice que l'on se fixe pour assurer le fonctionnement, répondre aux besoins du métier et faire évoluer un système d'information.

La direction de la Sécurité sociale a missionné l'Union Retraite pour construire le schéma directeur du système d'information de la «branche retraite». Cette mission est également dévolue au groupement par la loi.

L'ORGANISATION ET LES OBJECTIFS DU PROJET

Cet exercice d'urbanisation est conduit en lien étroit avec les régimes constitutifs dans la perspective du projet de refondation du système d'information de retraite et en cohérence avec les orientations inscrites dans le schéma stratégique des systèmes d'information (SSSI) de la Sécurité sociale. **Il a pour objectifs de :**

.....→ rationaliser et moderniser le système d'information (SI) de gestion des retraites ;

.....→ simplifier et maîtriser le SI (« faisons-le une fois ») ;

.....→ sécuriser les données et développer la performance pour les usagers (« dites-le nous une fois »).

Le SDSIR cible doit s'appuyer sur les SI existants et privilégier la mise en place de composants uniques et communs afin de le rendre plus performant. Il doit également prendre en compte les processus métiers couverts par le déploiement du RGCU et les évolutions induites par la réforme des retraites.

Il est inscrit dans la feuille de route 2019-2020 de l'Union Retraite et se compose de trois étapes :

- 1. ANALYSE** les SI existants et identification des besoins des régimes ;
- 2. DÉFINITION** de la cible ;
- 3. ÉLABORATION** du plan de mise en oeuvre en lien avec la réforme des retraites.

LES TRAVAUX SUR LA PREMIÈRE ÉTAPE

Depuis son lancement en mai 2018, des référents par régime ont été identifiés.

Ils ont contribué aux travaux suivants :

-➡ réalisation de l'état des lieux des SDSI des régimes ;
-➡ priorisation des thèmes traités par le SDSIR ;
-➡ alimentation et normalisation de la cartographie des SI existants ;
-➡ identification des axes de mutualisation/simplification.
-➡ déclinaison des grandes orientations stratégiques du futur SDSIR ;

Plus d'une vingtaine d'ateliers et quatre comités de pilotage ainsi que des réunions de travail en bi-latéral, nécessaires à la compréhension des besoins métier et au rapprochement avec les SI existants, ont eu lieu en 2018. **Ils ont permis :**

-➡ d'avancer sur la sémantique entre les acteurs métiers ;
-➡ de constituer une première vue sur les processus métiers ;
-➡ de prioriser sur une période allant de 2019 à 2025 les travaux indispensables à la constitution du SDSIR.